

# DELIBERATION

28 (5.3)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

**Procurations** : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

**Secrétaire** : Monsieur MONTEUX

-----  
**Objet** : Désignation des délégués au SIEL

Monsieur le Maire expose que le SIEL (service public « énergies et réseaux » des collectivités rurales et urbaines de la Loire) est un syndicat mixte administré par un comité de 347 membres, dont un délégué par commune ou groupement et trois délégués du Conseil Départemental. Il regroupe toutes les communes de la Loire (323), 10 intercommunalités et le Conseil Départemental.

Il précise que le SIEL réalise chaque année des travaux d'électrification en zone rurale (renforcement, extension de réseaux) et d'enfouissement de réseaux. Il gère également l'éclairage et s'est engagé en faveur des économies d'énergies, et à travers la maîtrise d'ouvrage d'équipement bois-énergie ou solaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que suite aux élections municipales, le Conseil Municipal doit désigner un **délégué titulaire** et un **délégué suppléant**, pour représenter la Commune au sein du SIEL.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sont élus à l'unanimité pour siéger au SIEL :

- **Délégué titulaire** : M. Pierre-Julien MARRET
- **Délégué suppléant** : M. Eric VOCANSON

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,  
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

